

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Le Monde Des Petits Aventuriers inc. | Numéro de permis 2023112 | Date d'inspection Le 11 février 2025 | |
| Nom de l'établissement Le Monde Des Petits Aventuriers inc. | | Numéro de téléphone (506) 284-6418 | |
| Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est respecté lors de la visite.
- Pendant la visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Dossiers administratifs tenus sur les lieux. Des exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés chaque mois.
- Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre.
- Un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant. Les procédures applicables au changement des couches sont affichées bien en vue dans les lieux réservés au changement des couches.
- Il y a un écart de 46 cm entre chaque équipement de sieste. Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche.
- Observations:
Nourrissons : 1-14 mois : La collation et les jeux libres ont été observés. Lors des jeux libres, les enfants regardent des livres, s'amuse avec des blocs et les poupées. L'éducatrice discute avec les enfants.
Nourrissons : 15-23 mois : Les enfants font la sieste. L'accueil du parent a été observé.
2 ans: La sieste a été observée.
3 ans: Lors de la visite, la sieste a été observée. L'éducatrice discute avec les 4 enfants qui ne dorment pas. Après la sieste les enfants ont fait une activité dirigée.
4 ans : Lors de la visite, la sieste, la collation et les jeux libres ont été observés. Les éducatrices font des dessins avec les enfants et discutent avec eux.
- Discussions avec les éducatrices concernant les rapports d'incident mineurs. Le parent est demandé de signer le rapport d'incident mineur.

original signé par
Mona Martin

Le 11 février 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Julie-Pier Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 février 2025

Date